



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prévention exposition SARS-CoV-2 - Fiche technique

INFIRMERIES

Cette fiche précise les recommandations destinées aux personnels infirmiers des établissements de l'enseignement technique agricole, à adapter selon les spécificités locales.

PREAMBULE

Pour la rédaction de cette fiche, l'hypothèse retenue est celle d'une évolution favorable de la situation épidémiologique tout en restant vigilant car le virus SARS-CoV-2 continue à circuler. Les mesures de prévention sociales doivent être maintenues : gestes barrières, lavage des mains, distanciation, aération et nettoyage.

Dans la phase 3 du déconfinement, une nouvelle notion de distanciation physique apparaît entre groupes constitués (salles de classe) et non plus entre chaque apprenant.

Protocole général de prise en charge d'une personne présentant des symptômes (COVID-19)

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes

(Fièvre, courbatures, toux, maux de gorges, perte du goût et de l'odorat, fatigue extrême, difficultés respiratoires...)

Rappel : appeler le personnel infirmier (**jours et horaires à préciser**) au **n° de portable** ou le cadre d'astreinte au **n° de portable**

Chez un apprenant (adulte ou mineur)

Chez un agent

En journée : il sera accompagné par un adulte à l'infirmerie en appliquant les gestes barrière (les deux porteront un masque)

En soirée : isoler la personne symptomatique. Un masque lui sera remis + SHA + mouchoirs jetables + sac d'évacuation des déchets (via les kits fournis). Articulation entre le référent Covid, les AE, le personnel infirmier et les cadres d'astreinte à définir à ce niveau

Appeler les responsables légaux des apprenants mineurs ou une personne désignée par lui pour tout apprenant adulte

En fonction des symptômes, l'apprenant sera isolé dans l'une des pièces dédiées en attendant sa prise en charge pour un retour à domicile ou l'intervention du SAMU si celui-ci est mobilisé

Indiquer l'endroit où ils devront se présenter en leur rappelant les gestes barrières

Application de la fiche n° 3, du 23 mars 2020, du ministère de l'agriculture et de l'alimentation :
Conduite à tenir si une personne présente sur le lieu de travail des symptômes évoquant ceux du COVID 19

Retour au domicile après information de l'autorité hiérarchique

Baliser la pièce dans laquelle était isolée la personne à l'aide des affiches d'identification et y indiquer **la date et l'heure de départ** afin que le personnel d'entretien puisse déterminer quand et comment agir

Après départ : Si cas confirmé COVID-19, **application de la fiche n° 4**, du 23 mars 2020, du ministère de l'agriculture et de l'alimentation : **Conduite à tenir vis-à-vis des collègues si un agent est confirmé atteint par le COVID 19**

Les différentes étapes à suivre si prise en charge à l'infirmierie

1. **Passage obligatoire par le service vie scolaire (bureau des AE ou des CPE) pour les apprenants, aux secrétariats des Centres, pour les apprenants et agents.**
2. **Le service de la vie scolaire ou les secrétariats de centres** téléphonent à l'infirmierie pour l'avertir.
3. Le sens de circulation devra impérativement être respecté (entrée et/ou sortie).
4. Le port du masque sera obligatoire pour se rendre à l'infirmierie et au sein de l'infirmierie, par la personne symptomatique et l'accompagnant.
5. Effectuer un lavage des mains avant de rentrer à l'infirmierie.

Organisation infirmierie

Si l'infirmierie est en incapacité d'accueillir plusieurs personnes symptomatiques, prévoir un autre lieu dédié aux patients suspects

Organisation et entretien (à adapter en fonction des espaces, locaux, matériels et équipements disponibles) :

- Affichage du protocole sanitaire applicable au sein de l'infirmierie sur la porte d'accès à celle-ci.
- Doter l'infirmierie de tous les produits et équipements nécessaires aux soins et au maintien de l'hygiène des locaux et matériels.
- Accès à l'infirmierie en présence uniquement du personnel infirmier qui assure la régulation de l'accueil.
- L'accompagnant ne pénètre pas dans l'infirmierie une fois la personne symptomatique prise en charge par le personnel infirmier.
- Nettoyage des mains de toute personne entrant dans l'infirmierie.
- Mise à disposition de chaises en salle d'attente, avec un espacement minimal d'un mètre.
- Présence d'un seul patient par chambre, si impossibilité, espacement minimal d'un mètre cinquante entre chaque lit.
- Présence d'un dispositif d'aération naturelle des locaux (fenêtres manœuvrables) – aération à assurer plusieurs fois par jour.
- Changement des draps, taies d'oreillers après usage... Pas de couverture non lavable. Préférer des draps, taies d'oreillers à usage unique.
- Désinfection des mobiliers utilisés après chaque passage d'une personne symptomatique selon le protocole sanitaire établi par l'établissement et la collectivité locale de rattachement.
- Entretien quotidien des sols et accessoires (poignées de portes notamment).
- Entretien du matériel médical, table d'examen et surfaces de travail (paillasse par exemple) assuré par le personnel infirmier.
- Elimination des déchets dans des sacs en plastique hermétiquement fermés qui seront eux-mêmes mis dans d'autres sacs plastiques fermés hermétiquement ;

Le protocole de nettoyage / désinfection, conforme aux exigences sanitaires, est à définir en concertation avec l'équipe de ménage de l'établissement

Covid-19 : protocole de prise en charge par le personnel infirmier d'apprenants ou d'agents symptomatiques

Date :

Coordonnées de l'établissement :

Nom et prénom de l'apprenant ou de l'agent pris en charge :

Apprenant :

Classe /filière :

externe demi-pensionnaire interne

Type de transport scolaire :

Coordonnées du responsable légal, pour les mineurs :
(voir fiche d'urgence de l'apprenant)

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence (pour les adultes) :

L'apprenant bénéficie-t-il :

- d'un projet d'accueil individualisé (PAI)
- d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Agent :

Employeur :

Service :

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence :

Diagnostic et prise en charge :

Symptômes observés ou décrits par l'apprenant ou l'agent :

Date et heure de survenue :

Évolution constatée :

Actions engagées :

- Isolement en infirmerie : oui, heure : non
- Appel de la famille pour les mineurs : oui, heure : non

Famille joignable : oui, heure : non

Si la famille a été jointe, réponse de celle-ci :

- Appel du Samu Centre-15 : oui, heure : non
- Intervention d'un professionnel de santé présent dans l'établissement autre que le personnel infirmier :
 oui, heure : non

Si oui : médecin autre :

Intervention effectuée :

Recherche des cas proches

Préciser si l'apprenant, en dehors de sa présence en cours, a assisté à d'autres activités en groupe

- Oui Date, heure, lieu, informations données
- Non

Sortie de l'établissement :

Départ de l'apprenant :

- Oui, heure de départ de l'école ou de l'établissement :

Prise en charge de l'apprenant mineur par :
(Coordonnées parent ou adulte désigné par le parent)

- Non, pourquoi :

Si non : quelles suites ont été données :

Prise en charge par un service de secours (SAMU...) :

- Oui, heure de départ de l'établissement :
- Non, pourquoi :

Si non : quelles suites ont été données :

Recherche des cas proches :

Préciser si l'apprenant, en dehors de sa présence en cours, a assisté à d'autres activités en groupe

- Oui Date, heure, lieu, informations données
- Non

Activités scolaires des dernières 24 heures. Date, heure, lieu, informations données

- Oui Date, heure, lieu, informations données
 Non

Activités péri-scolaires des dernières 24 heures. Date, heure, lieu, informations données

- Oui Date, heure, lieu, informations données
 Non

Activités extra-scolaires des dernières 24 heures

- Oui Date, heure, lieu, informations données
 Non

Informations données à d'autres écoles ou établissements scolaires (fratrie)

Date, heure, personne contactée :

Information de l'autorité hiérarchique :

Par :

Heure :

Personne informée, fonction de la personne informée :

Mode d'information :

Une copie de ce document doit être conservée au sein de l'établissement